

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 24/06/2019

Date de la convocation:

13/06/2019

Date d'affichage:

17/06/2019

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 26

L' an 2019 et le 24 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : HAAS Jean-Marie,

Délégués titulaires, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysianne, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SIGRIST Benoît, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WERNERT Stéphane.
Suppléants sans délégation de vote : MM RAUSCHER Bernard, LETZELTER Alain.

Absents titulaires: Mmes : DESCHLER Annie, HASENFRATZ Rachel, GARDON Karine, MM : KLIPFEL Jean-Louis, WEISS Damien.

Suppléants : Mmes : SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM : OSTER Rémy, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard, ZUGMEYER Danielle.

Excusés titulaires : Mme DUTEY Sylvie, MM : SCHERTZ Christophe, WEISBECKER Jean, SUSS Charles.

Suppléants: Mme KOCHER Bernadette, MM: FUCHS Thierry, WEHRUNG Freddy, OTT Olivier, HOCH Georges.

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 039.2019

Vote : A la majorité

Pour : 18

Contre : 5

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Oui

039.2019 : Conventionnement avec le Parc naturel Régional des Vosges du Nord dans le cadre d'une mission d'inventaire des collections du musée français du pétrole, propriété de l'établissement

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°099.2012 en date du 24.09.2012 : convention de mandat/d'objectifs avec les associations partenaires : association des amis du musée du pétrole – Merkwiller-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 169.2013 en date du 16.12.2013 : « Association des amis du musée du pétrole : reconduction de la convention triennale d'objectifs et de moyens »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°003.2015 en date du 26.01.2015 : Parc naturel régional des Vosges du Nord : Relations associations – collectivités – Sycoparc dans le cadre de la Conservation des musées : convention-cadre concernant le musée du pétrole,

Vu la délibération du conseil communautaire n°138.2016 en date du 19.12.2016 « Association des amis du musée du pétrole : reconduction de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2019 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°082.2018 en date du 17.12.2018 : « Développement territorial : Projet global de valorisation du patrimoine énergétique et pétrolier local : Validation des enjeux et objectifs de développement »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 038.2019 en date du 24.06.2019 : « Association des amis du musée du pétrole : reconduction de la convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2022 »,

Considérant la propriété intercommunale des collections du musée du pétrole,

Considérant la proposition de convention « Inventaire des collections du Musée Français du Pétrole, 2019-2020 »,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, cinq voix contre, deux abstentions, décide :

- **D'approuver la convention « inventaire des collections » définissant les modalités de réalisation de l'inventaire-récolement des collections du Musée Français du**

Pétrole (1ère phase), le portage du poste et le suivi de la mission par le Sycoparc sur les années 2019-2021, fixant l'enveloppe de l'opération à 50 000 € et les modalités de remboursement des frais par la communauté de communes,

- **D'autoriser le président à signer la convention « inventaire des collections »,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 01/07/2019

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

P
u
b
l
i
c
a
t
i
o
n
o
u
n
o
t
i
f
i
c
a
t
i
o
n
d
u

:
0
3
/
0
7
/
2
0
1
9

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le



ID : 067-200013050-20190624-39_2019-DE

